

Analyse paysagère de l'intégration d'une nouvelle serre aux Serres du Frety

Petit Frety
Commune de Pont-Saint-Martin

Version initiale en octobre 2022

Mise à jour en octobre 2025

**LA
BOITE
DE
L'ESPACE**

URBANISTES ASSOCIÉS

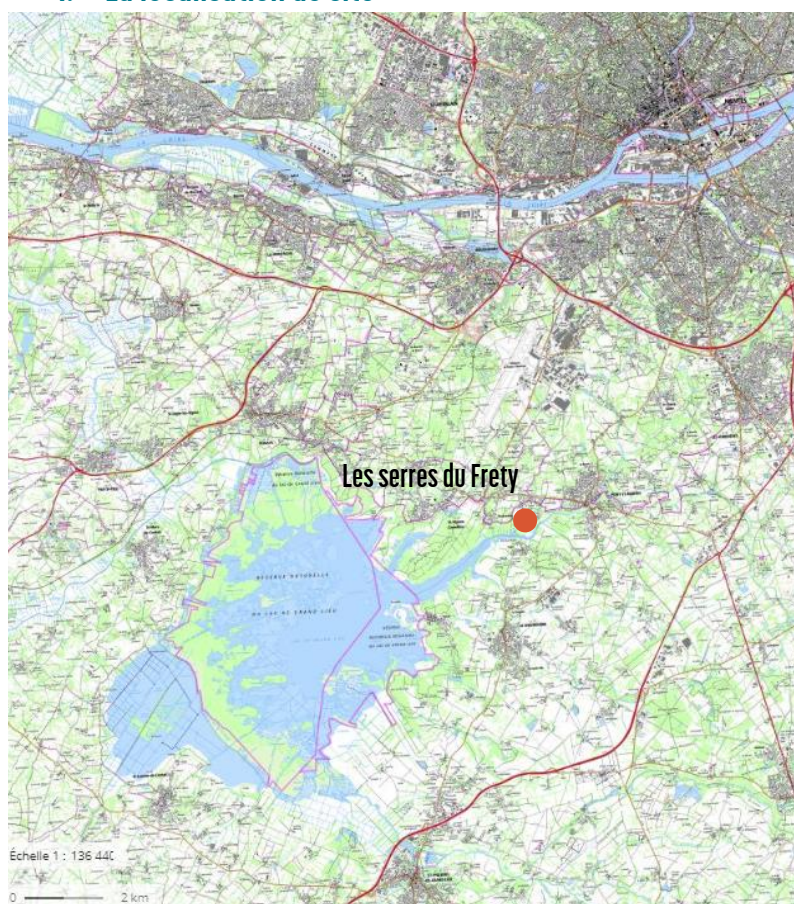
/// Sommaire

1.	La localisation du site	2
2.	Analyse éloignée.....	4
3.	Analyse rapprochée	10
4.	Bilan des incidences sur le paysage	14
5.	Les mesures paysagères	15
6.	Évolution du site - mise à jour octobre 2025	18
7.	Réévaluation des incidences sur le projet en 2025	22

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle serre, une analyse du paysage et une évaluation des impacts paysagers a été réalisée en 2022. Des principes d'aménagement à mettre en œuvre ont été présentés afin d'assurer l'intégration paysagère des nouvelles serres. En 2022, l'analyse a été réalisée en été et en hiver. Les photomontages s'appuient sur des prises de vue hivernales, moment où l'impact peut être le plus fort de par le contexte bocager et boisé fort dont le feuillage est caduc.

Depuis 2022, des prescriptions ont été mise en œuvre. Ce document présente donc l'analyse de 2022, les principes d'aménagements proposés et les incidences réévaluées en 2025 suite à la mise en place des mesures proposées.

1. La localisation du site



Extrait SCAN 25 (IGN)

Situé à proximité d'espaces sensibles et d'enjeux environnementaux, dont le site classé « Le Lac de Grand Lieu et ses abords », le site fait partie du chapelet urbain qui contourne le lac de Grand Lieu, comme c'est particulièrement le cas entre les bourgs de Pont-Saint-Martin et de Bouaye.

Le site se trouve également dans l'aire d'influence de la métropole nantaise avec notamment les infrastructures de l'aéroport Nantes Atlantique, situées à moins de 3 kilomètres.

Éléments de contexte :

- 0,5 km du village de Tréjet (commune de La Chevrolière)
- 1,0 km du bourg de Pont-Saint-Martin
- 2,8 km de la piste de l'aéroport Nantes Atlantique
- 3,5 km de la réserve naturelle régionale du lac de Grand lieu
- 4,2 km de la réserve naturelle nationale du lac de Grand lieu
- 5,2 km du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole
- 5,8 km du boulevard périphérique nantais



Les serres du Frety sont localisées chemin du petit Frety au sud des villages du petit et grand Frety et au sud-ouest du bourg de Pont-Saint-Martin.

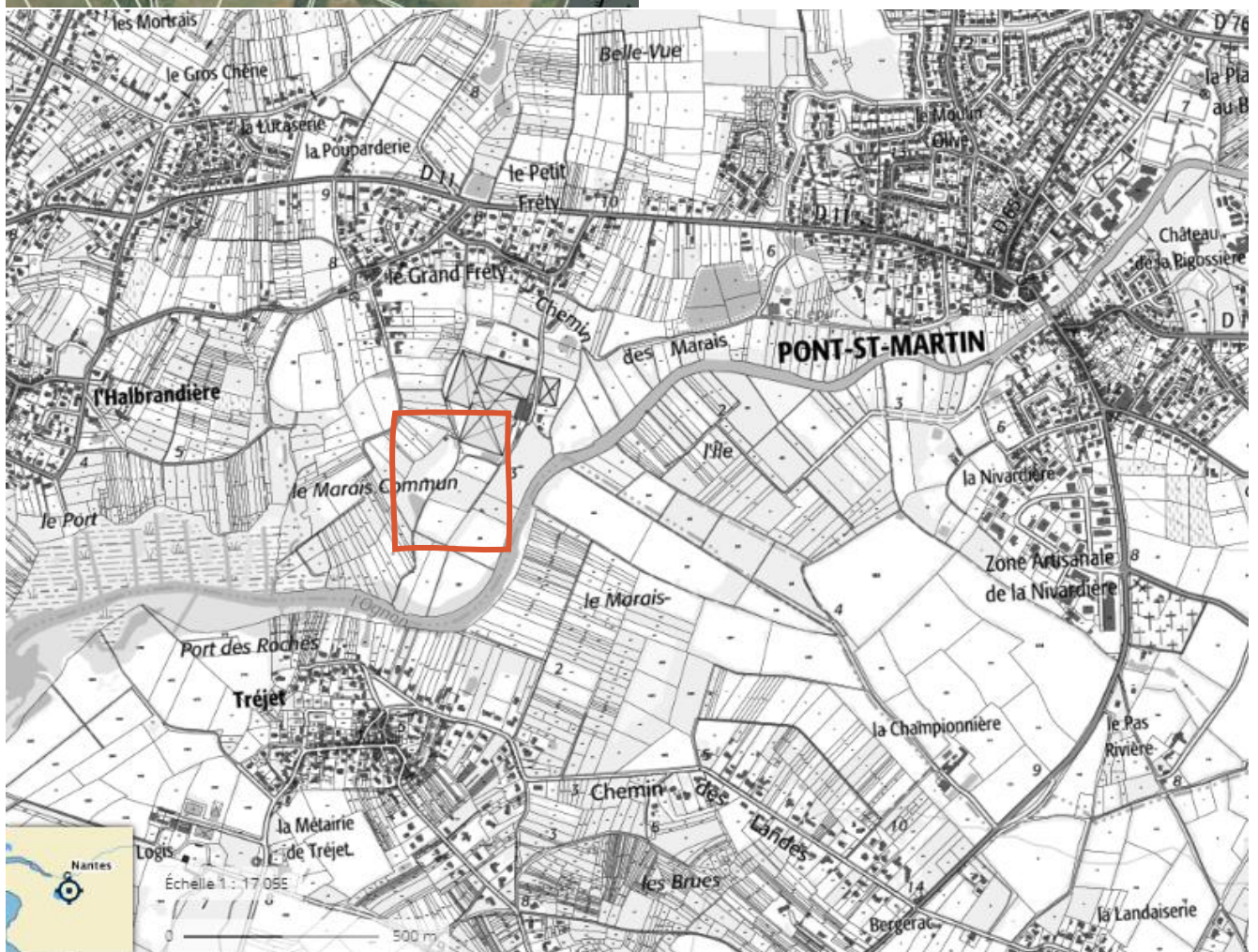
La rivière l'Ognon passe à environ 100m du site à l'est et au sud.



Éléments de contexte :

6 parcelles sont directement concernées (en partie ou totalité) par le projet de construction d'une serre :

- AH99 (17 200m²)
- AH100 (9460m²)
- AH101 (9410m²)
- AH102 (4980m²)
- AH348 (150m²)
- AH349 (12 000m²)



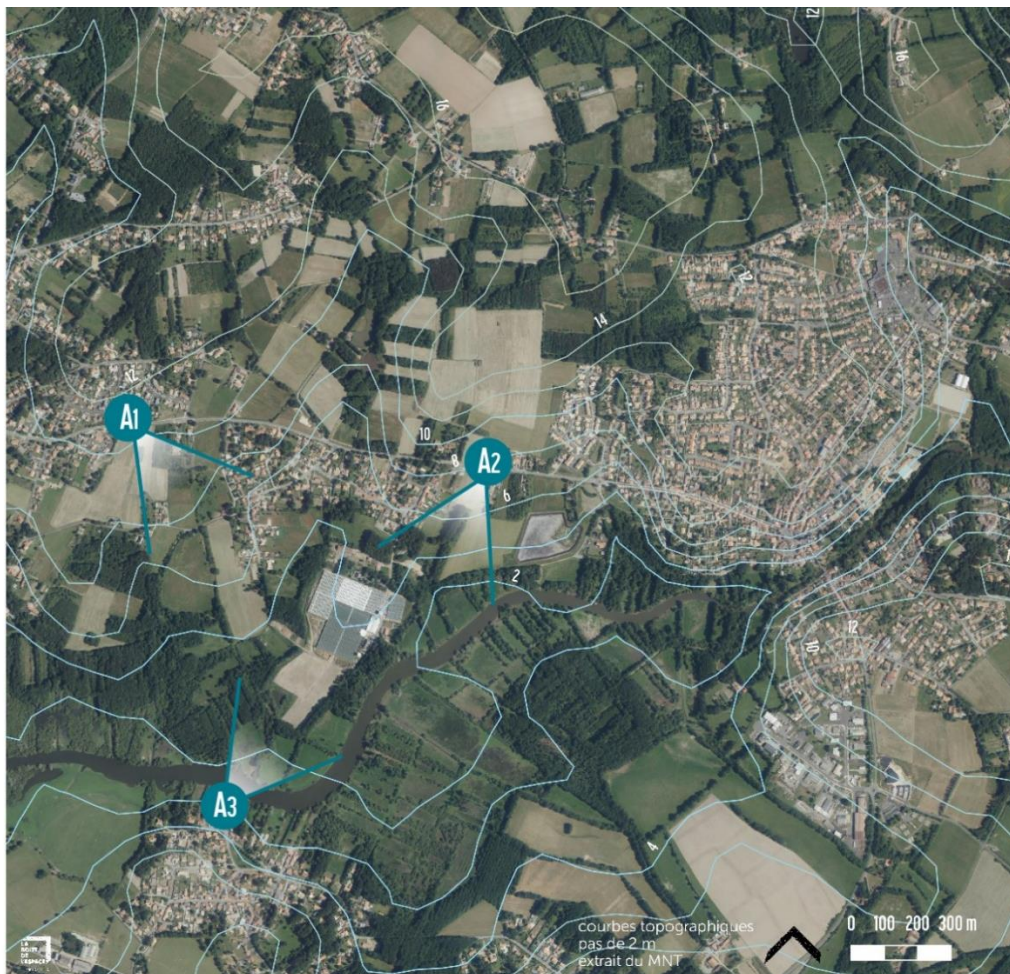
Extrait IGN (2020)

2. Analyse éloignée

Depuis les fenêtres paysagères de l'axe principal le plus proche (D11), qui sont quelques mètres au-dessus du niveau du site de projet, le site des serres du Frety n'est pas visible. La densité et l'orientation du maillage bocager masque le site depuis la route.

Seul le silo et la cheminée de cogénération à proximité immédiate du site sont légèrement perceptibles en hiver. Ces infrastructures font le double de la hauteur de la serre en projet. Les serres existantes qui font la même hauteur que la serre en projet ne sont pas perceptibles.

Depuis le port des Roches Tréjet, au sud du site et de l'autre côté du cours d'eau l'Ognon, le site n'est pas visible à travers la végétation dense.



Carte de localisation des vues initiales et de projet depuis l'espace public éloigné duquel le site est potentiellement perceptible



Point de vue A1 depuis la RD11, le site n'est pas visible

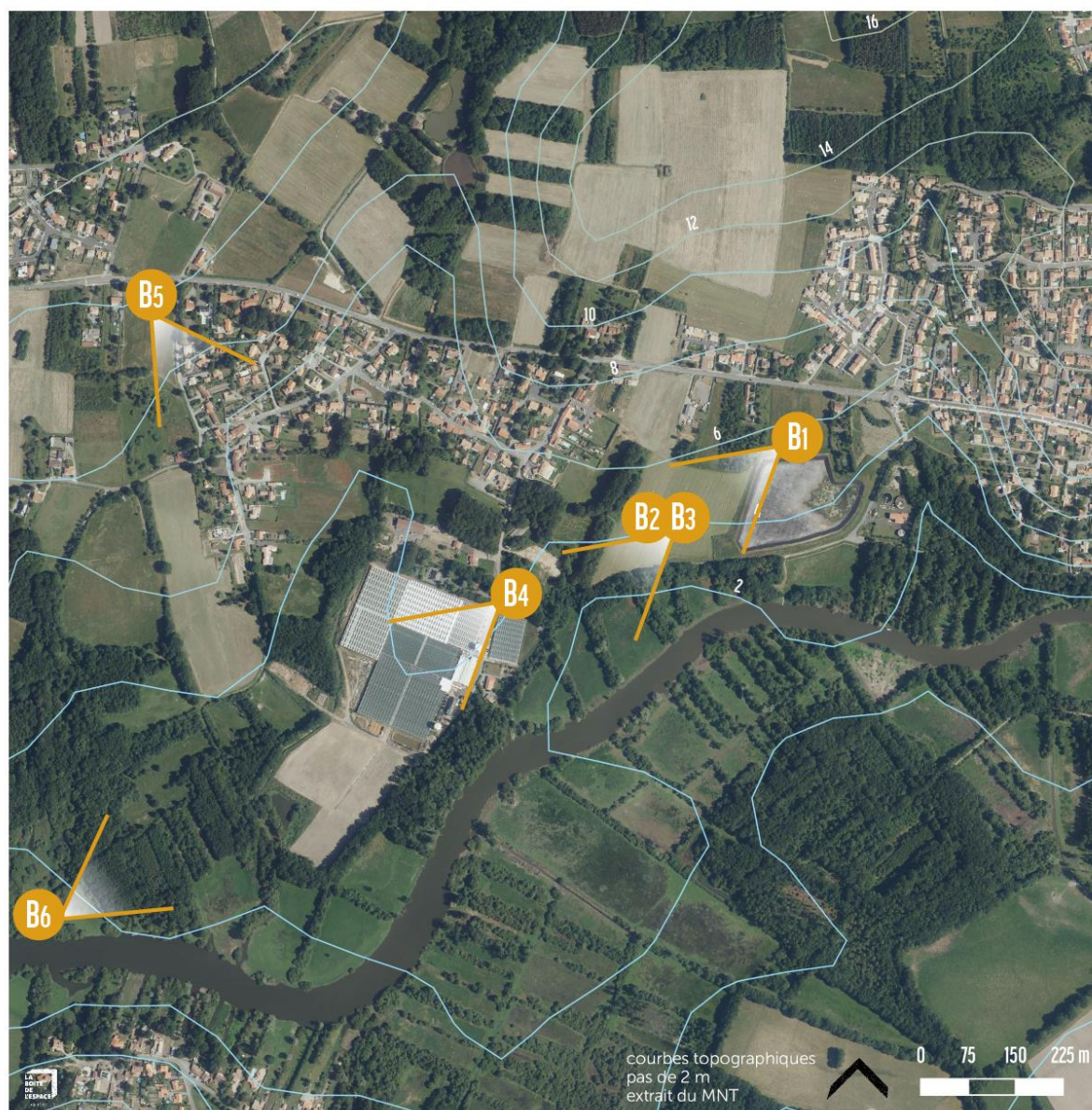


Point de vue A2 depuis la RD11, le site n'est pas visible

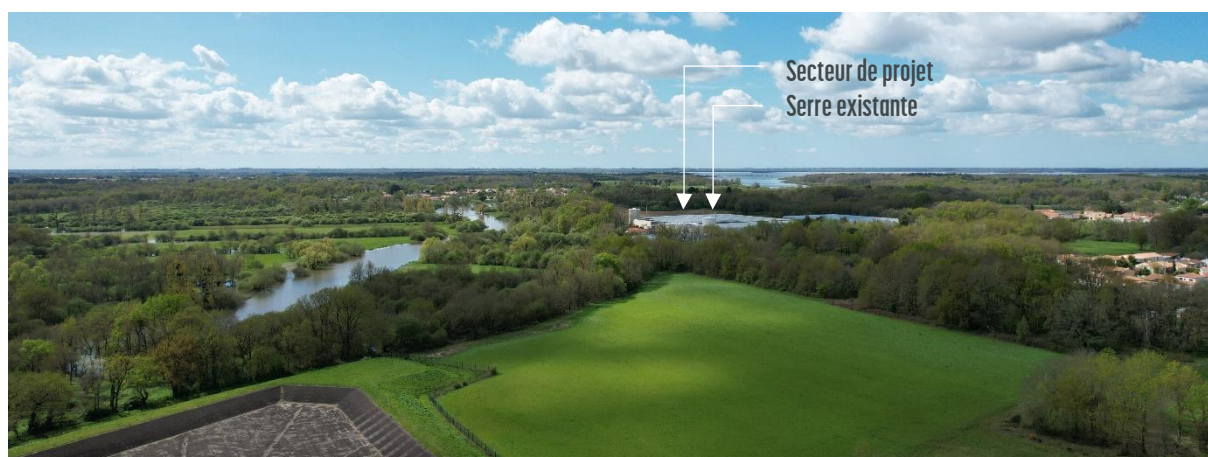


Point de vue A3 depuis le port des Roches Tréjet, le site n'est pas visible

Des photomontages ont été réalisés à partir de vues prises par drone



Carte de localisation des vues initiales et de projet prises par drone



Point de vue B1 état des lieux



Point de vue B1, projet



Point de vue B2, état initial / état projet, le site n'est pas visible à une trentaine de mètres d'altitude



Point de vue B3, état initial / état projet, depuis une quarantaine de mètres d'altitude, seuls les silos de cogénération sont perceptibles. La future serre sera deux fois plus basse.



Point de vue B4 état des lieux



Point de vue B4 état projet, la serre est en continuité des serres existantes et enserrée dans un contexte bocager et boisé dense



Point de vue B5 état initial



Point de vue B5 état projet



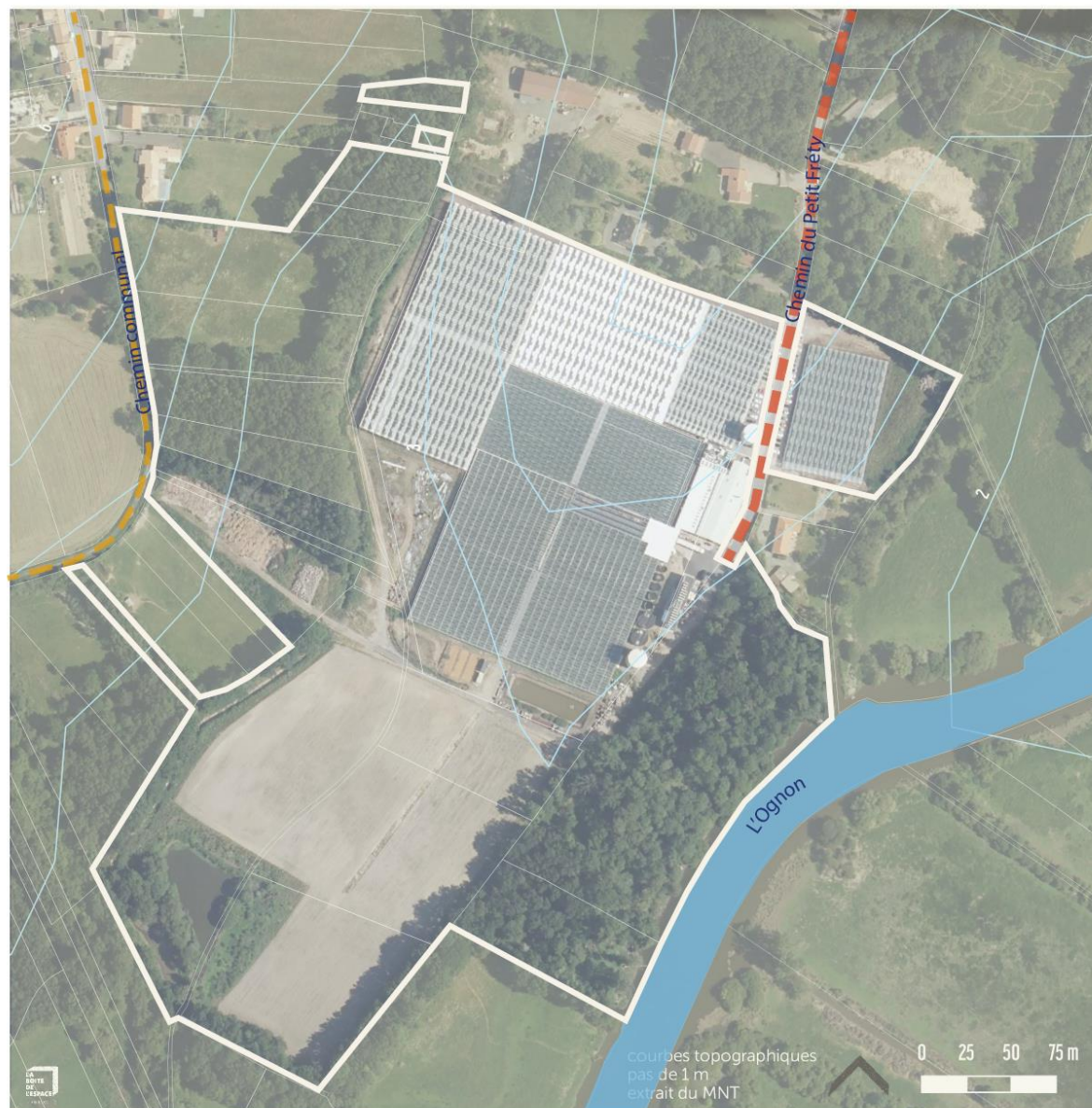
Point de vue B6 état initial



Point de vue B6 état projet

3. Analyse rapprochée

L'analyse rapprochée s'appuie sur les points de vue depuis le domaine public.



- Chemin communal
- Route communale
- Cours d'eau public
- Domaine privé des Serres du Fréty

Carte de localisation du domaine privé et des espaces publics accessibles depuis lesquels le site de projet est perceptible

Les différents points de vues sur le site se situent :

- à l'ouest depuis un chemin communal en terre
- au nord-est par une route en impasse qui dessert le site (chemin du petit Fréty)
- au sud-est et au sud, depuis l'ognon, un cours d'eau public.

Des photomontages ont été réalisés pour rendre compte du potentiel impact depuis ces espaces publics.



Carte de localisation des vues initiales et de projet depuis l'espace public duquel le site est perceptible



Point de vue C1 état initial depuis le Chemin du petit Frety



Point de vue C1 état projet, la nouvelle serre est à peine visible depuis le bout de l'impasse. Les bâtiments au premier plan sont plus grands



Point de vue C2, état initial sur le chemin communal, depuis l'unique fenêtre paysagère



Point de vue C2, état projet depuis le chemin communal, la serre est peu visible même en hiver avec un travail de plantation d'espèces persistantes, marcescentes ou avec une floraison hivernale



Point de vue C3, état initial depuis un canoé sur l'Ognon



Point de vue C3, état projet depuis un canoé sur l'Ognon, la nouvelle serre est légèrement visible à travers la haie bocagère constituée d'arbres de haut-jet lors de la période hivernale



Point de vue C4, état initial depuis un canoé sur l'Ognon



Poin de vue C4, état projet depuis un canoé sur l'Ognon la nouvelle serre est à peine perceptibles à travers les arbres en période hivernale. La strate arbustive en pied des arbres renforce l'intégration des constructions.

4. Bilan des incidences sur le paysage en 2022

Aire de perception	Enjeu recensé	Effet	Incidence brute
<i>éloignée</i>	Enjeu de perception du site	La situation géographique du projet ne le rend pas perceptible	Incidence nulle
<i>rapprochée</i>	Enjeu de perception depuis le chemin communal	La conservation d'une frange végétale sur le pourtour du site de projet permet d'isoler le site depuis le chemin piéton à l'exception d'une fenêtre paysagère qui fera l'objet d'un traitement paysager avec des plantations spécifiques pour réduire l'impact à minima.	Incidence faible à nulle
<i>rapprochée</i>	Enjeu de perception depuis la voie communale « Chemin du petit Frety »	La voie communale se termine en impasse pour desservir le site des serres du Frety. Les bâtiments existants sont plus haut que la serre en projet et opaques. Ainsi la nouvelle serre, en arrière-plan, sera très peu perceptible	Incidence faible à nulle
<i>rapprochée</i>	Enjeu de perception depuis l'Ognon, cours d'eau public	Le site de projet se trouve à proximité de l'Ognon, cours d'eau navigable. La frange boisée isole le site mais devient perméable en hiver laissant apercevoir la nouvelle serre. Cependant, le matériau translucide de la serre favorise son intégration	Incidence faible en hiver à nulle les autres saisons

Le projet de la nouvelle serre révèle des incidences visuelles nulles depuis le paysage lointain puisque le projet n'est perceptible que depuis quelques fenêtres paysagères à proximité immédiate. Depuis ses abords directs, les incidences visuelles sont faibles du fait de la présence d'une végétation dense autour du site qui limite la visibilité de la serre à quelques rares points de vue en période hivernale.

5. Les mesures paysagères proposées en 2022

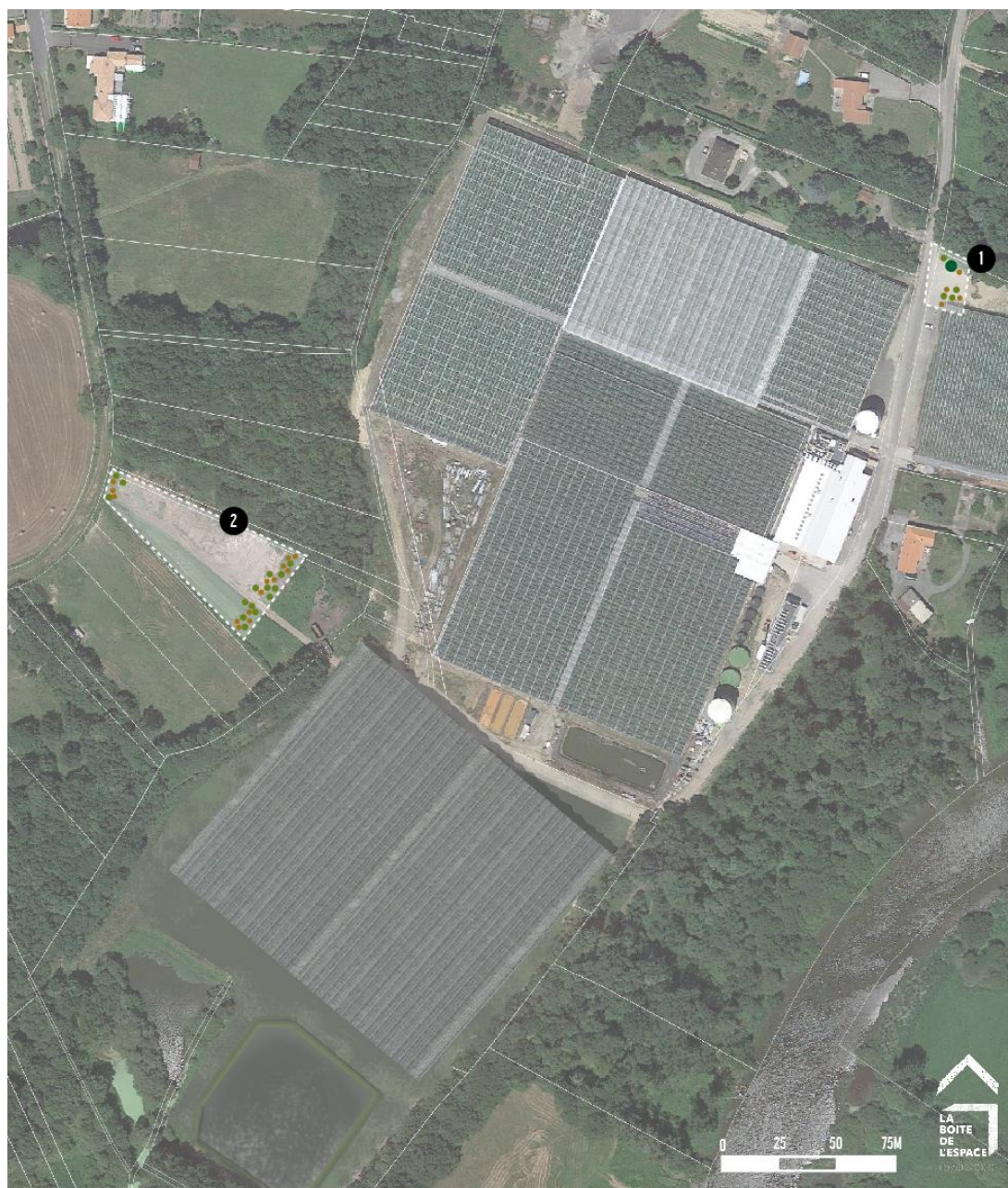
Des principes paysagers ont été développés pour favoriser l'intégration paysagère de la nouvelle serre.

La fenêtre paysagère depuis le chemin communal qui donne vers le secteur de projet présente un enjeu. Il a été proposé de planter des petits arbres et différentes strates d'arbustes qui ont un intérêt hivernal (persistant, marcescent ou à floraison hivernale). La plantation devait se faire à minima en en deux plans : un à proximité immédiate du chemin et un quelques mètres en arrière pour assurer une densité. La succession des plantations permet d'éviter un brise vue frontal au profit d'un jeu de plans qui donnent de la profondeur rendant la présence de la serre anecdotique.



Photomontage des principes de plantation

Il est proposé d'aménager l'entrée du site des serres du Frety. Les plantations permettent d'accompagner l'entrée du site en marquant la transition avec le bois par deux massifs aux strates variées. Ce principe n'a pas d'effet sur la perception de la nouvelle serre mais permet de valoriser l'entrée en gradient avec le bois qui se trouve en amont. Cette prescription n'a pas encore été réalisée.



Plan des principes d'aménagements paysagers

Principes d'aménagements :

1 - Accompagner l'entrée du site :

- marquer la transition avec le bois par deux massifs aux strates variées
- éviter l'effet monotone en diversifiant les espèces choisies (3 minimum) et la saisonnalité (persistant / caduc)

Principes d'aménagements réalisées :

2- Jouer sur les plans pour jouer sur les perceptions des serres :

- jouer sur un dégradé de strates
- accompagner le chemin avec une haie arbustive
- éviter l'effet monolithique d'une végétation uniquement persistante
- éviter l'effet monotone en diversifiant les espèces choisies (3 minimum)

Liste et légende des végétaux proposés



Arbre de haut jet

CADUQUE

- (H=20 m, E=15m) - *Fagus sylvatica (sp marcescent)*
- (H=25 m, E=8m) - *Carpinus betulus (sp marcescent)*
- (H=20 m, E=8m) - *Alisier torminalis*



Arbre d'ampleur moyenne

CADUQUE

- (H=6 m, E=3m) - *Amélanchier canadensis*
- (H=8 m, E=4m) - *Acer campestre*
- (H=7 m, E=8m) - *Crataegus monogyna*

PERSISTANT

- (H=6 m, E=3m) - *Ilex x castaneifolium*

Petit arbre et grand arbuste

CADUQUE

- (H=4 à 5 m, E=3m) - *Amélanchier ovalis*
- (H=2,5 m, E=3m) - *Abelia grandiflora*
- (H=3,5 m, E=3m) - *Corylus avelana*
- (H=3,5 m, E=3m) - *Viburnum oplus*

PERSISTANT

- (H=4 m, E=3m) - *Viburnum tinus*
- (H=2,5 m, E=3m) - *Abelia grandiflora*

Petit arbuste

CADUQUE

- (H=2 m, E=2m) - *Cornus sanguinea*
- (H=3 m, E=2m) - *Ribes sanguineum*
- (H=3 m, E=2m) - *Rosier canina*
- (H=3 m, E=2,5m) - *Rhamnus frangula*
- (H=2 m, E=2m) - *Chaenomeles speciosa*

PERSISTANT

- (H=2,5 m, E=2,5m) - *Euonymus myrianthus*

Le choix des végétaux pour les plantations s'est appuyé sur la liste de végétaux suivantes. Cette liste présente des espèces champêtres qui n'ont pas une connotation « trop horticole » pour assurer une adéquation avec la végétation déjà implantée. Cette liste est également en accord avec la liste de végétaux proposée dans l'étude de valorisation des paysages maraichers nantais.



Etude de valorisation des paysages maraichers nantais

1. IMPLANTATION DE GAP

1.3 COMPOSITION DES HAIES CHAMPÊTRES

Cette liste, non exhaustive, invite à éviter l'emploi d'espèces « trop horticoles » à connotation jardin d'agrément

HAIE ARBUSTIVE MIXTE EN MELANGE PERSISTANT ET CADUQUE

• CADUQUE

- *Amélanchier ovalis* (A3)
- *Amélanchier canadensis*
- *Abelia grandiflora* (A10)
- *Acer campestre* (A2)
- *Fagus sylvatica (sp marcescent)*
- *Carpinus betulus*
- *Corylus avelana*
- *Cornus sanguinea* (A4)
- *Ribes sanguineum*
- *Euonymus europaeus* (A6)
- *Crataegus monogyna* (A1)
- *Viburnum oplus*
- *Ribes sanguineum*
- *Rosier canina* (A7)
- *Rhamnus frangula* (A5)
- *Alisier torminalis*

• PERSISTANT

- *Viburnum tinus* (A9)
- *Ilex x castaneifolium* (A12)
- *Euonymus myrianthus*
- *Abelia grandiflora* (A10)

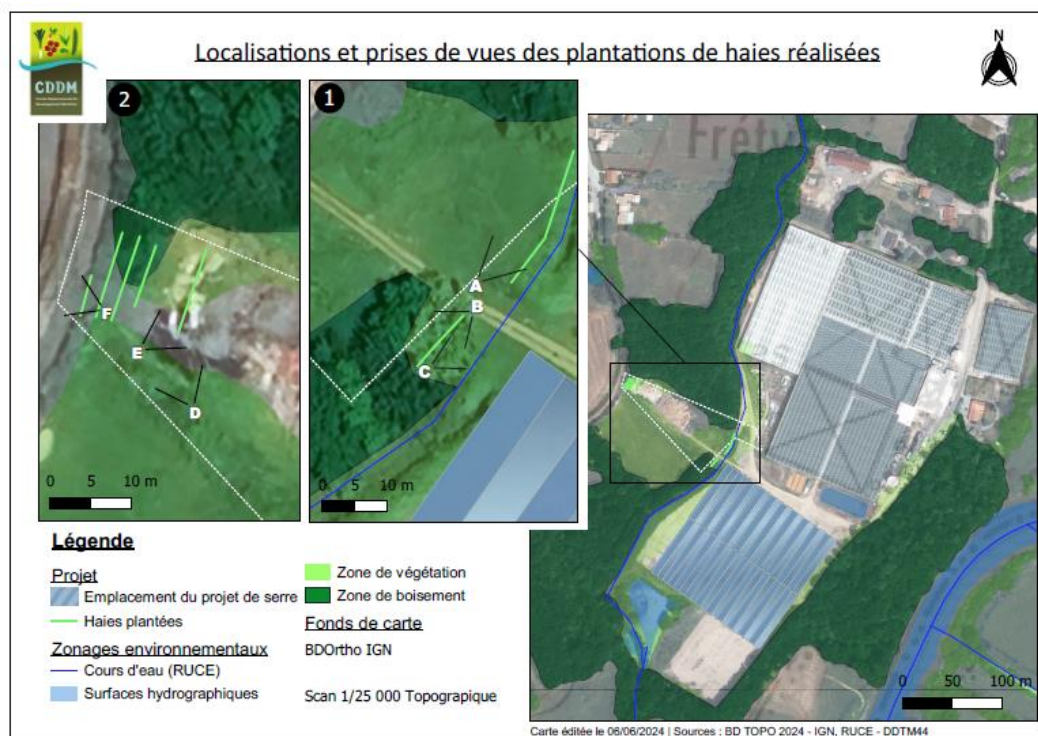


Liste extraite de l'Etude de valorisation des paysages maraichers nantais

6. Évolution du site - octobre 2025

À la suite de l'étude menée en octobre 2022, les plantations ont été réalisées. L'objectif étant d'amorcer une intégration avant la construction des serres.

Les plantations ont été renforcées par rapport aux préconisations : plusieurs linéaires ont été plantés pour assurer un écran végétal dense qui jouera un rôle depuis tous les points de vue possibles depuis le chemin communal mais aussi assurer la fonction d'écran même en hiver.





Carte de localisation des vues initiales et de projet depuis l'espace public duquel le site est perceptible après les plantations



Point de vue D1, état initial sur le chemin communal, depuis l'unique fenêtre paysagère avant plantation (2022)



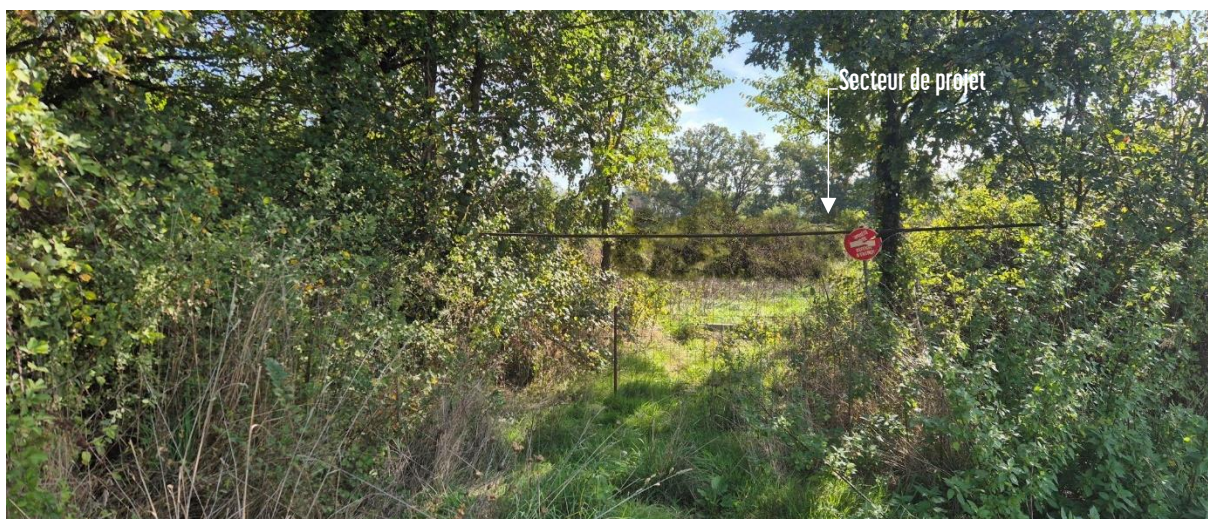
Point de vue D1 état actuel après plantation (2025), la fenêtre est en partie fermée



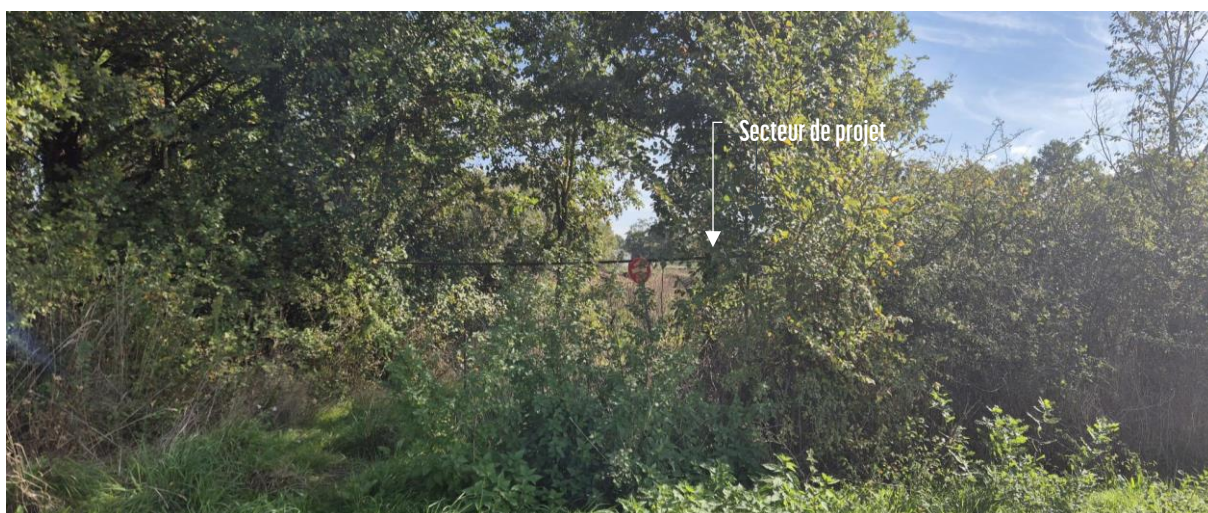
Point de vue D1, vue projetée après plusieurs années et le développement de la végétation



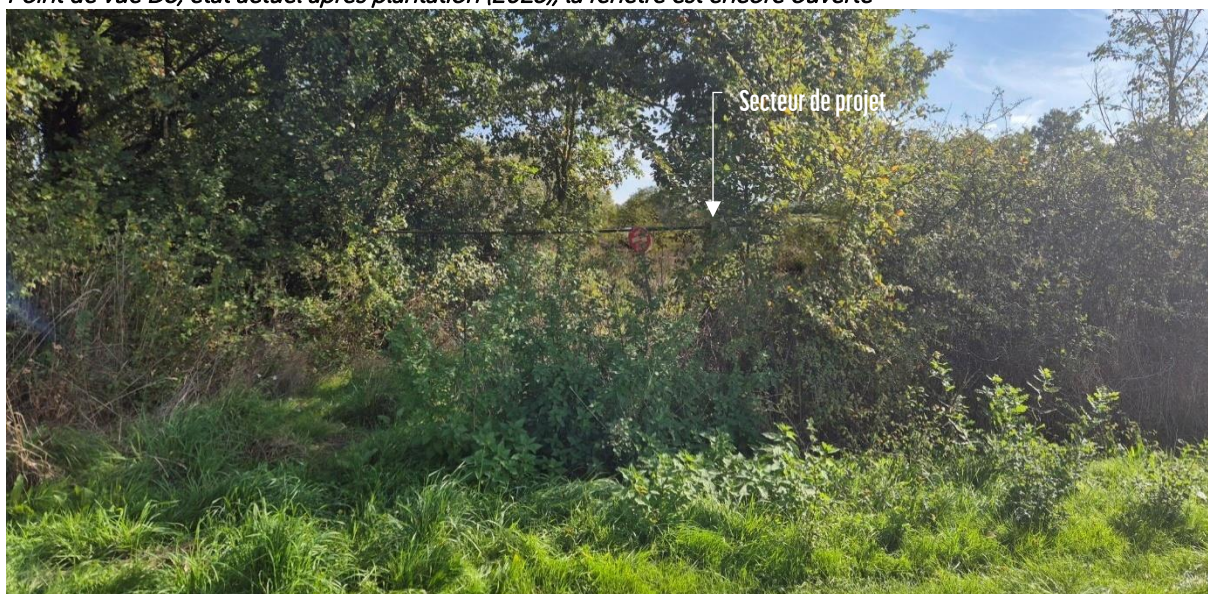
Point de vue D2 état actuel après plantation (2025), la fenêtre est encore ouverte



Point de vue D2, vue projetée après plusieurs années et le développement de la végétation



Point de vue D3, état actuel après plantation (2025), la fenêtre est encore ouverte



Point de vue D3, vue projetée après plusieurs années et le développement de la végétation

7. Réévaluation des incidences sur le projet en 2025

Aire de perception	Enjeu recensé	Effet	Réévaluation en 2025	Incidence brute
<i>éloignée</i>	Enjeu de perception du site	La situation géographique du projet ne le rend pas perceptible	Pas d'évolution	Incidence nulle
<i>rapprochée</i>	Enjeu de perception depuis le chemin communal	La conservation d'une frange végétale sur le pourtour du site de projet permet d'isoler le site depuis le chemin piéton à l'exception d'une fenêtre paysagère qui fera l'objet d'un traitement paysager avec des plantations spécifiques pour réduire l'impact à minima.	Plusieurs linéaires de haies ont été plantés pour assurer un écran végétalisé dense sur plusieurs plans. La densité et les plantations sur plusieurs plans assurent également un écran visuel même en hiver. Les nouvelles serres ne seront donc pas visibles depuis le chemin communal	Incidence nulle
<i>rapprochée</i>	Enjeu de perception depuis la voie communale « Chemin du petit Frety »	La voie communale se termine en impasse pour desservir le site des serres du Frety. Les bâtiments existants sont plus haut que la serre en projet et opaques. Ainsi la nouvelle serre, en arrière-plan, sera très peu perceptible	Pas d'évolution	Incidence faible à nulle
<i>rapprochée</i>	Enjeu de perception depuis l'Ognon, cours d'eau public	Le site de projet se trouve à proximité de l'Ognon, cours d'eau navigable. La frange boisée isole le site mais devient perméable en hiver laissant apercevoir la nouvelle serre. Cependant, le matériau translucide de la serre favorise son intégration	Pas d'évolution	Incidence faible en hiver à nulle les autres saisons

Les incidences du projet de la nouvelle serre sont donc minimales. Les plantations ont été anticipées et renforcées sur plusieurs plans pour assurer un écran végétal en amont de la construction des serres.